L'Étranger. — Et quand un congréganiste donne sa démission, lui aussi ?

Le ministre. — Ah ! permettez ! Nous ne sommes plus dans le même cas. Les protecteurs des animaux, nous voulons qu'il y en ait le plus possible ; donc nous ne faisons rien pour retenir ceux qui démissionnent. Mais, des congréganistes, nous déclarons bien haut que nous n'en voulons plus du tout ; c'est pourquoi, lorsqu'un congréganiste veut quitter sa Congrégation, nous le prenons par le bras, et nous le ramenons en lui disant : « Tu y es, mon gaillard, restes-y. »

L'Étranger. — Et s'il ne veut pas ?

Le ministre. — Comment ! s'il ne veut pas ! Mais de quel droit ne le voudrait-il pas ? Ce serait un peu fort qu'un Jésuite eût la fantaisie de ne plus être Jésuite ! Il ne manquerait plus que cet esprit d'indépendance ! Dans ces Sociétés-là, voyez-vous, on a beau démissionner et ne plus payer sa cotisation, on est toujours membre titulaire, et nous y veillons !

L'Étranger. — Pourtant, vous supprimez les Congrégations.

Le ministre. — Parfaitement, mais pas les congréganistes. Suivez bien mon raisonnement : être congréganiste, c'est appartenir à une Congrégation ; or, la Congrégation est dissoute ; donc la qualité de congréganiste ne se perd pas.

L'Étranger. — Vous disiez pourtant : « Plus de Jésuites ! plus de Capucins ! plus d'Assomptionistes ! »

Le ministre. — On voit bien que vous êtes étranger. Vous ne connaissez pas les finesses de la langue, ni les divers sens du mot *plus*. Étant donné que nous prenons les congréganistes pour têtes de Turcs, il est élémentaire que nous désirions parquer dans cette catégorie le plus d'adversaires possible. Plus il y en aura, plus on pourra taper, confisquer, perquisitionner, faire son beurre. C'est pourquoi nous ne voyons pas grand inconvénient, au fond, à ce que les religieux ferment des novices ; mais quand à perdre des frères, ça, jamais ! Nous ne le souffrirons pas. Nous ramènerons plutôt les brebis égarées sur nos épaules, s'il le faut ! A part cela, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, nous travaillons de toutes nos forces à l'anéantissement des Congrégations.

Dizco.

COMMENT ON LÉGIFÈRE

Si vous, moi, ou tout autre simple citoyen, nous avisions, en un jour d'élections municipales, d'aller déposer dans l'urne sacro-sainte, un bulletin au nom d'un électeur ami qui nous aurait priés de lui rendre ce service, nous payerions bientôt cette audace de quelques centaines de francs d'amende, agrémentés de quelques mois de prison.

Il est des grâces d'état : ce qui, pour un Français ordinaire, est un crime irrémissible, devient, chez un personnage supérieur comme nos députés et sénateurs, acte méritoire et digne de récompense.

Aussi, quand l'attraction d'un chaud soleil attire vers les plages rafraîchies par un doux zéphyr ou vers les bois ombragés les quatre cinquièmes de ces Messieurs, le dernier cinquième remplace les collègues ainsi momentanément éloignés, qui peuvent de la sorte voter et légiférer sans dérangement à quelques centaines de lieues de distance.

On a vu, à maintes reprises, ce spectacle à toutes les séances de la semaine dernière au Palais-Bourbon, mais plus spécialement mercredi et samedi, où les débats ont respectivement commencé devant 23 et 27 membres, chiffre qui, sur les 6 heures du soir, montait facilement à 60.

Ce qui n'empêchait pas, naturellement, chaque scrutin de se chiffrer par 540 ou 560 votants. Qu'après cela on vienne nier la génération spontanée !

On peut donc présumer la fin assez rapide de la discussion des propositions sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, qui, croyait-on, engageant des centaines de millions de dépenses et créant de toutes pièces un organisme nouveau, devaient exiger des débats extrêmement longs. L'absence de ceux qui sont payés pour étudier et discuter supprimant l'étude de la discussion, tout marche à la vapeur.

Si quelque esprit chatouilleux, trop désireux de faire œuvre parlementaire le moins imparfaitement possible, s'avise de protester, bien vite sa voix est couverte, et toutes ses observations, si péremptoires soient-elles, enterrées.

MM. Auffray, l'abbé Lemire, de Ramel, Aynard et autres, en ont eu successivement la preuve samedi.

Ainsi, quand il s'agira d'établir la liste des candidats à l'assistance officielle, seul le bureau de bienfaisance s'en occupera ; les œuvres de charité privée, qui soulagent et connaissent tant de misères, n'auront rien à dire.

Quand il s'agira de désigner d'après la liste ainsi dressée les assistés définitifs, le Conseil municipal seul décidera ; et pour que la politique ne perde pas ses droits, cette désignation aura lieu au scrutin public.

Les neuf premiers articles ont passé dans ces conditions, puis on s'est mis en vacances jusqu'à jeudi.

—o—

Nos prochaines chroniques sociales seront consacrées à une étude détaillée du grave projet que la Chambre vote ainsi à la vapeur.

MINISTRES EN VOYAGE

M. Maruéjouls a inauguré le nouvel établissement thermal de Vichy.

Le général André est allé porter la bonne parole à Armentières.

L'AVEU

M. Pelletan s'est décidé enfin à entrer dans la voie des aveux.

M. Tissier a fait cet aveu au *Matin* :

On a trouvé trace dans les bureaux de la rue Royale de l'arrivée de la fameuse lettre de Parayre. Ladite lettre a bien été remise au concierge du ministère de la Marine qui en a donné bonne et valable décharge — le 26 septembre 1902, et le reçu 706 a bien été signé par le fonctionnaire de la loge.

Mais c'est tout ce que l'on sait, et il est jusqu'à présent matériellement impossible de découvrir où la lettre a bien pu passer depuis le moment où elle a été remise au concierge.

Jeudi, le ministre de la Marine a dit à la tribune du Palais-Bourbon :

Si j'avais reçu une lettre de cette nature, la réponse ne tarderait pas. Je vous prie de le croire.

Hier matin, M. le ministre de la Marine, moins empressé, a dit, au contraire, au rédacteur du *Petit Parisien* :

C'est trop cynique, en vérité ! On me connaît cependant assez pour savoir que si j'avais reçu la lettre de ce malheureux Parayre je l'aurais lue avec curiosité tout au moins, avant de l'envoyer rejoindre dans ma corbeille à papier les épîtres burlesques que je reçois journellement.

On conviendra, fait observer le *Figaro*, que l'opinion de M. Pelletan a beaucoup varié depuis jeudi, sans doute en raison de la publication du fameux reçu nº 706. Combien grande est l'influence des chiffres ! Mais il a tort d'ajouter lui-même : « C'est trop cynique, en vérité ! »

Reste un troisième moyen de défense que nous attendions et que M. Pelletan n'avait pas prévu jeudi, car il a décidément laissé tomber, ce jour-là, bien des paroles imprudentes :

Nous vivons (a-t-il dit à la Chambre), dans un temps où ce sont en général les voleurs qui crient : « Au voleur ! » (Applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche.) — (Séance du 28 mai, *Journal officiel*, page 1 770, col. 1.)

Et voici maintenant que M. Pelletan crie : « Au voleur ! »

Nous n'aurions jamais cru prouver tant de choses avec le simple nº 706.

Oui, on a volé cette lettre au ministère ! s'écrie-t-il. Des recherches sont immédiatement commencées dans le but de savoir par quel moyen elle y fut soustraite avant d'avoir été lue.

Et le *Matin* ajoute :

Il se pourrait qu'une instruction judiciaire fût ouverte à la requête de M. Camille Pelletan.

Nous plaignons l'infortuné magistrat qui sera chargé de cette instruction, car, par avance et en prévision d'un lamentable échec, M. Camille Pelletan s'empresse d'expliquer que tout le monde, *excepté lui*, peut lire et retenir sa correspondance la plus importante : cette révélation est plus extraordinaire que tout ce que nous avons déjà raconté et prouvé :

Jusqu'ici, déclare M. Camille Pelletan, les lettres du ministre, même recommandées, ne passaient pas par moins de dix-huit mains de plantons, d'huissiers ou de chefs de bureau. Comment voulez-vous, dans ces conditions, retrouver trace du passage d'une lettre ?... Nous avons interrogé tout le monde, nous avons pressé de questions tous les fonctionnaires par les mains desquels la fameuse lettre a bien pu passer, et, jusqu'à présent, personne ne se rappelle l'avoir vue, personne n'en a aperçu l'ombre, personne n'en a entendu parler....

Cette même déclaration, si fantastique qu'elle soit, a été faite, non seulement au *Matin*, mais aussi à l'*Echo de Paris*, par le ministre lui-même :

Ici, a-t-il dit à M. Hutin, tout le monde peut signer les reçus des lettres recommandées qui me sont adressées ; tout le monde, y compris le concierge.

— Ah bah ! s'exclame le rédacteur de l'*Echo de Paris*.

— Oui ! oui ! le concierge, répète M. Pelletan. Mais cela va cesser à partir d'aujourd'hui. J'ai donné des instructions en conséquence.

Si, sur ce point particulier, conclut le *Figaro*, M. Pelletan dit la vérité, ses aveux sont les plus effroyables qu'un gouvernement puisse tolérer.

Voilà donc le terrifiant et monstrueux désordre qui règne dans un ministère où se remuent tous les dossiers de la défense nationale.

Eh quoi ! qu'un amiral adresse à notre ministre un rapport personnel et confidentiel, qu'un inventeur ait la folie de lui soumettre des plans, qu'un marin, sachant comment on est reçu par M. Tissier, écrive à M. Pelletan pour lui dénoncer tel ou tel acte, tel ou tel déni de justice ; que ces braves gens, pour toute sûreté, recommandent leur lettre à la poste, les voici rassurés désormais ! leur correspondance, au sortir de la boîte du facteur, tombera, au hasard, entre les mains de n'importe qui, entre les mains de tout le monde — excepté entre les mains du ministre ! Et c'est le ministre qui, s'imaginant se défendre, nous révèle un pareil gâchis ! Notre patriotisme espère que, sur ce point, les renseignements fournis par M. Pelletan ne sont pas plus exacts que ceux qu'il a fournis à la Chambre jeudi dernier.

Mais s'il nous a dit cette fois la vérité, il a reconnu du même coup son incapacité et dénoncé le péril qu'il fait courir au pays.

Que la Chambre qui l'a acclamé jeudi choisisse désormais pour lui entre l'incapacité ou l'imposture.

LES CERCLES

Le ministère de l'Intérieur vient d'adresser une circulaire relative à la question des jeux. Elle se termine ainsi :

Par application de la décision du Conseil d'Etat, toutes les demandes d'autorisations de « petits chevaux » et autres jeux analogues doivent être désormais rejetées sans examen. Vous aurez à répondre dans ce sens, et sans avoir à m'en référer, aux requêtes de cette nature qui vous seraient adressées à l'avenir.

M. Grosjean, député, a écrit au juge d'instruction pour offrir d'éclairer la justice, mais la justice ne veut pas être éclairée.

M. Deschanel a donné sa démission de membre du Cercle national.

M. MÉLINE AU SÉNAT

Le 5 juillet prochain doit avoir lieu dans les Vosges une élection sénatoriale, par suite de la mort de M. Brugnot.

La candidature ayant été offerte à MM. Méline et Charles Ferry, il résulte d'un échange de lettres entre ces deux personnages politiques, qui font assaut de bons procédés, que c'est M. Méline qui sera candidat.

La lettre de M. Ferry donne à la candidature de M. Méline une importante signification :

Il m'apparaît, écrit-il, que le moment est venu pour toi d'entrer au Sénat, que tu pourras y rendre au pays les services qu'il est en droit d'attendre de ta haute expérience, et continuer à y livrer le bon combat pour la République contre les excès du radicalisme.

Cette considération est décisive, et devant elle doit s'effacer toute objection.

La candidature de M. Méline paraît assurée.

UN CAMOUFLET

On se souvient que M. Roger-Ballu, député nationaliste de Seine-et-Oise, avait donné sa démission de maire de Gournay-sur-Marne pour protester contre la nomination scandaleuse à une recette *buraliste* d'un personnage possédant une certaine fortune.

M. Roger-Ballu souleva même un débat à la Chambre dans lequel il n'eut pas de peine à établir que c'était pour payer des services électoraux que cette nomination avait eu lieu.

Le Conseil municipal de Gournay a réélu à l'unanimité moins une voix M. Roger-Ballu.

UNE CONFÉRENCE DE M. JULES ROCHE

Nous avions annoncé la conférence que devait donner, sous les auspices de la Ligue des contribuables, M. Jules Roche, ancien ministre.

C'est devant un bel auditoire présidé par Mº Barboux que l'éminent député de l'Ardèche a parlé de « la situation politique et financière et de la revision de la Constitution. »

Il a rappelé l'effrayante augmentation de la dette d'Etat, supérieure, en 1902, de 770 millions à ce qu'elle était en 1898, et atteignant le chiffre énorme de 38 milliards, auquel il faut joindre 3 milliards et demi de dettes départementales et communales.

Et cependant le Parlement étudie sans cesse les moyens d'accroître les dépenses. Aussi le seul vrai remède à cette situation est « d'établir enfin la République » en inscrivant dans notre Constitution, qui n'est qu'un recueil de procédure, nos droits d'homme et de citoyen. Nous n'avons actuellement aucune garantie contre les abus du pouvoir législatif. Il faut qu'on limite les droits de l'Etat et du Parlement ; qu'on institue une Cour suprême, comme celle qui fonctionne aux Etats-Unis, devant laquelle les citoyens puissent faire juger la loi.

Cette conférence a été très vivement applaudie.

CONFÉRENCE DE M. LASIES

Dans une réunion organisée aux Sables-d'Olonne par M. de la Rochethulon, député, composée presque uniquement de marins, cultivateurs, ouvriers, et qui comprenait plusieurs milliers d'auditeurs, M. Lasies, député, a fait acclamer la patrie, le drapeau et la liberté. La réunion a eu un succès sans précédent. MM. de la Rochethulon, Lasies, Baudry, Ginoux Defermon de Pinot, députés, ont été acclamés.

LA LIBERTÉ DE LA CHAIRE

Le tribunal correctionnel de Bourgoin vient de condamner à 100 francs d'amende M. l'abbé Foufu, curé de Courtenay. Son crime : Il avait critiqué en chaire les lois de proscription.

AU TABLEAU D'HONNEUR

M. Veillon, ingénieur des arts et manufactures, maire de Val-et-Châtillon, vient d'être suspendu pour un mois de ses fonctions pour avoir, à l'occasion de la Confirmation dans la paroisse, prononcé et laissé publier un discours félicitant Mgr l'évêque de Nancy de sa noble et courageuse attitude.

L'honorable M. Veillon a ainsi acquis un double titre à la confiance de ses administrés. Il a félicité un évêque, — ce qui est un acte de bravoure par le temps qui court ; — il a été frappé par le ministère, — ce qui est un titre d'honneur.

—o—

M. le vicomte d'Osseville, conseiller général de la Manche, vient d'être révoqué de ses fonctions de maire du Hommet-d'Arthenay, pour n'avoir pas affiché les discours de M. Combes. « La seule raison qui m'a retenu, a-t-il écrit au préfet, c'est que, profondément catholique, maire d'une commune catholique, je n'ai pas voulu exposer aux yeux de ma population des paroles en opposition aussi complète avec nos convictions et nos sentiments.

» L'article 86, qui autorise les préfets à suspendre les maires, n'est que la sanction de l'article 85 qui vise le cas où un maire refuse ou néglige de faire un des actes qui lui sont prescrits par la loi. Or, je sais que l'article 92 m'oblige à faire afficher les lois et règlements administratifs, et je sais aussi que rienne m'oblige à faire afficher autre chose. Un discours n'est pas une loi... »

LES MANIFESTATIONS D'HIER

Le *Libertaire* avait convoqué hier ses adhérents à une manifestation populaire anticléricale place de la République et à la salle Delsahut, rue de Malte. Les mesures d'ordre ont été si bien prises par la préfecture de police que la manifestation a complètement avorté.

A 3 heures arrive M. Sébastien Faure. Il est entouré d'une cinquantaine de ses amis.

— Je vous rends responsable de ce qui peut se produire, lui déclare M. Mouquin, allez-vous-en tout de suite ou je vous fais arrêter !

Les amis de M. Sébastien Faure essayent de protester, mais des agents du Xe arrondissement qui ont reçu une consigne des plus sévères interviennent assez brutalement. Cinq arrestations sont opérées. Deux des manifestants tombent à terre.

Les individus arrêtés sont conduits à la caserne du Château-d'Eau. Quant à M. Sébastien Faure, il a disparu.

Pendant trois heures, la police a ensuite poursuivi les manifestants dans les rues voisines.

Le patron de la salle Delsahut ayant refusé d'ouvrir ses portes aux organisateurs de la réunion, une bagarre s'en est suivie rue de Malte.

Boulevard Voltaire, une femme, la poitrine barrée d'une écharpe rouge, et qui distribuait le *Nouveau manuel du soldat* a été arrêtée au moment où elle cherchait à entraîner la poignée de manifestants dans la direction de l'église Saint-Ambroise.

Cinq arrestations sont opérées à l'angle de la rue d'Angoulême. Parmi les individus arrêtés se trouvent trois Russes, un homme et une femme.

Mais M. Sébastien Faure n'avait pas abandonné la partie. Avenue Parmentier, à l'angle du faubourg du Temple, il montait sur une borne, vers 4 heures du soir, et haranguait la foule sans réussir à l'entraîner à le suivre. Il se rendait ensuite avec trois ou quatre de ses amis à la Bourse du travail, rue du Château-d'Eau, où, à 5 heures, la Commission exécutive recevait les socialistes belges et les délégués du *Vooruit* arrivés à Paris, depuis hier.

La Commission exécutive de la Bourse du travail a cru devoir recevoir à sa réunion les groupes anarchistes. Ceux-ci ont répondu à ce bon accueil en insultant le député socialiste belge Anseel.

Une véritable bagarre a eu lieu dans la grande salle aux cris de : « Vive l'anarchie ! A bas la calotte ! Hou ! hou ! »

Le citoyen Jean Vian a rétabli un peu le calme. M. Sébastien Faure quitte alors la salle en criant :

— Ils sont trop lâches !

Mais la police avait pris des mesures formidables à l'extérieur.

Une seule bagarre sérieuse a eu lieu à la suite de laquelle a été arrêté M. Fribourg, conseiller municipal du XIIe arrondissement, qui a été fort malmené par les agents, auxquels il résistait. Cinq ou six de ses amis ont été conduits avec lui à la caserne du Château-d'Eau. L'un d'eux a été blessé au front.

Dix minutes après, une autre bagarre s'est produite devant la boutique d'un marchand de vin du boulevard Magenta où s'étaient réfugiés les révolutionnaires. Un agent ayant voulu arrêter un spectateur de la terrasse qui l'avait insulté, a été blessé d'un coup de carafe. Immédiatement d'autres agents ont voulu faire le sac du café. L'un d'eux a été blessé à l'aine. Deux manifestants ont été roués de coups. Parmi eux se trouve un ancien candidat au Conseil municipal, membre du parti ouvrier.

A 6 h. 1/2 tout était terminé. Les manifestants arrêtés, au nombre de 24, ont été remis en liberté après procès-verbal, à l'exception d'un nommé Michelot, boulanger, qui a été envoyé au Dépôt.

Michelot a avoué qu'il avait envoyé une carafe à la tête de l'agent Dignelat.

M. Paul Fribourg se propose d'interpeller le préfet de police à la prochaine séance du Conseil municipal.

La manifestation en souvenir des combattants de la Commune a eu lieu hier, à 3 heures, au cimetière Montparnasse.

Une couronne rouge sur laquelle on lisait : « Aux victimes des assassins de la Commune », portée par 60 manifestants, a été lacérée par la police.

Aucun autre incident.

ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA JEUNESSE FRANÇAISE

A PARIS

L'Association avait organisé, à la veille de la Pentecôte, une nuit d'adoration à *Montmartre*. Dès 9 heures, samedi soir, une centaine de jeunes gens, membres du Comité général de l'Association et du Comité régional de Paris, délégués des groupes d'étudiants et des Cercles d'études, étaient réunis dans la basilique. M. le chanoine Peuportier, aumônier de Montmartre adressa une chaude allocution à ces jeunes catholiques qui venaient demander la force nécessaire pour soutenir la lutte dans les temps troublés que nous traversons.

EN PROVINCE

Hier dimanche, Mº Robic, avocat, président du groupe de la Jeunesse catholique de Lorient, faisait à *Hennebont* une conférence sur les « Mensonges de l'anticléricalisme ».

Au Congrès des travailleurs chrétiens du Centre et de l'Ouest, qui se tient en ce moment à *Rennes*, l'association est représentée par MM. Rouillé d'Orfeuil, vice-président, et René Choisy, membre du Comité général.

Cette semaine, l'Association prépare un pèlerinage et une grande réunion de Jeunesse à *Ferrière-en-Gâtinais* ; de l'Orléanais, de la Bourgogne et de la région de Paris, les groupes de Jeunesse catholique s'y donnent rendez-vous. Un important meeting réunira en même temps les groupes de Vendée dans le canton de *La Châtaigneraie*, sous la présidence de notre ami Henri Bazire.

Nos édiles à Saint-Pétersbourg

La municipalité de Saint-Pétersbourg a offert hier un dîner. Il y avait 1 200 invités.

Après les toasts officiels, M. Deville, président du Conseil municipal de Paris, et M. Kirschner, bourgmestre de Berlin, ont pris la parole et ont été vivement applaudis.

Après le dîner, des présents de valeur ont été offerts par la municipalité de Saint-Pétersbourg aux représentants des régiments créés par Pierre le Grand et aux autres délégations militaires.

Reçus par l'empereur

Les membres de la délégation du Conseil municipal de Paris, ayant à leur tête leur président, M. Deville, ont été, sur la demande de l'ambassadeur de France, M. Bompard, reçus hier au Palais d'Hiver par l'empereur et l'impératrice, qui leur ont fait un très bienveillant accueil.

La délégation a offert à Leurs Majestés, au nom de la Ville de Paris, une statuette artistique en argent, de Minerve, symbolisant la paix armée.

La délégation de Paris ainsi que les maires des autres villes de France, visiteront demain le musée impérial de l'Ermitage. Ils seront également reçus par le ministre de l'Intérieur, M. de Plehwe.

Légère échauffourée

A un certain moment, une légère échauffourée, aussitôt réprimée par la police, a eu lieu parmi une foule d'ouvriers réunis à la fête populaire dans le jardin de la Maison du Peuple.

Quelques arrestations d'individus ayant suscité une vive panique dans le public, l'autorité gouvernementale a contremandé les illuminations de la capitale pour éviter une trop grande concentration de la foule dans les quartiers du centre.

Dîner à l'ambassade

L'ambassadeur de France, M. Bompard, donnera ce soir un dîner en l'honneur des délégations envoyées au jubilé de Saint-Pétersbourg, par les municipalités de Paris et des autres villes de France.

Assisteront également à ce dîner : le maire de Saint-Pétersbourg, M. Lelianow ; son adjoint, M. Tarassow, et plusieurs principaux membres du Conseil municipal et des notabilités de la colonie française.

La délégation au Conseil municipal de Paris partira mercredi pour Moscou, puis reviendra samedi prochain à Saint-Pétersbourg, d'où elle repartira le même jour pour la France.

Mgr Turinaz et les instituteurs

Nous lisons, dans la *Semaine religieuse* de Nancy, cette importante déclaration, excellente mise au point :

Quelques journaux ont dit et répété que Monseigneur, pendant ses visites pastorales, avait, dans ses allocutions, attaqué les instituteurs et les institutrices laïques. Voici la vérité. Monseigneur, en parlant de l'enseignement (et il en a parlé souvent), a affirmé que les familles doivent leur estime, leur reconnaissance et leur concours aux instituteurs et aux institutrices laïques qui accomplissent bien leur grande et difficile mission. Mais il a condamné, au nom des droits de la religion, des droits les plus sacrés des parents et des enfants, au nom de la liberté de conscience et de la loi civile qui a établi la neutralité de l'école, ceux et celles qui enseignent que Jésus-Christ n'est pas Dieu, qu'il n'y a pas de Dieu, que l'homme n'a pas d'âme, qu'il n'est qu'un animal perfectionné, etc.

Il a démontré les conséquences logiques et pratiques de ces déplorables erreurs qui conduisent à la négation de la liberté, de la responsabilité, de la morale, et demandé aux parents de faire respecter avec vigueur, sans s'arrêter devant aucun obstacle, leurs droits et l'âme de leurs enfants.

Quant à quelques institutrices qui sont allées plus loin encore et qui ont parlé aux petites filles de leur école de choses qu'elles ne doivent pas savoir, Monseigneur a déclaré que les parents doivent les réprimer, et, au besoin, par les moyens les plus énergiques.

L'hôpital des Chartreux à Saint-Laurent-du-Pont

En sa qualité de maire, M. Pichat, député de l'Isère, est président de droit de la Commission de l'hôpital de Saint-Laurent-du-Pont volé aux Chartreux.

Par une inconvenance rare, le vice-président nommé par le préfet, l'ex-député Dufour, a convoqué cette Commission de sa propre autorité sans en référer au président de droit.

L'honorable M. Pichat, dans une lettre très digne, rappelle M. Dufour aux convenances, et déclare en même temps qu'il ne saurait lui convenir de s'associer en quoi que ce soit à la spoliation dont les Chartreux et avec eux les pauvres de l'Isère ont été victimes.

CONGRÈS DES CERCLES D'ÉTUDES

Hier a eu lieu, ainsi que nous l'avons annoncé, le premier Congrès régional des Cercles d'études de l'Est, sous la présidence de M. Marc Sangnier, président du *Sillon*.

Trois séances ont eu lieu dans la journée.

A 5 heures, M. Marc Sangnier a fait une conférence.

Le soir, à 7 heures, a eu lieu un banquet.

Aujourd'hui, les congressistes feront une excursion au Ballon d'Alsace.

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Première circonscription d'Alger : MM. Hugues, ancien conseiller général, antisémite, 388 voix ; Charpentier, républicain, 750 voix ; De Redon, antisémite, 136 voix (Ballottage.)

LE CONGRÈS DU SUD-OUEST

Dans sa séance d'hier le Congrès du Sud-Ouest navigable a entendu d'intéressantes communications.

M. Guénot a exposé le programme d'une revendication forestière. Il a été adopté.

Le Congrès a émis le vœu que dans toutes les écoles normales un cours soit fait sur la protection due aux arbres et sur l'importance nationale du reboisement.

D'autres communications ont été faites par M. Boule, professeur de la Faculté des sciences, pour combattre le dépeuplement des cours d'eau occasionné par l'aménagement des rivières pour donner à l'industrie de la force motrice, et par M. Henri Lorin, professeur de la Faculté des lettres de Bordeaux, sur l'Adour et la Midouze et leur jonction avec la Garonne.

M. Buffault, inspecteur des eaux et forêts de Rodez, a parlé de la nécessité du reboisement du département de l'Aveyron.

Le Congrès a décidé que le 3e Congrès se tiendra à Narbonne.

LE SAINT DU JOUR

SAINT POTHIN, ÉVÊQUE ET MARTYR (177)

Saint Pothin, disciple de saint Polycarpe, était, ainsi que son nom l'indique, grec d'origine (ce nom signifie vénérable) et fut le premier évêque de Lyon. Il était venu en Gaule pour y prêcher la foi nouvelle et il gagna à Jésus-Christ un grand nombre de disciples. Lui-même fut une des plus illustres victimes de la persécution qui désola l'Eglise sous le règne de l'empereur philosophe Marc-Aurèle. Il souffrit une mort cruelle, avec plusieurs de ses disciples et une esclave chrétienne, sainte Blandine, dont le courage héroïque frappa d'étonnement les païens eux-mêmes, en 17

CROIX

Nos amis défunts

Le R. P. Charles Faure, de la Société de Marie, missionnaire en Océanie, décédé le mois dernier, à l'âge de 27 ans. — Mme Théodore Hubert, née Duroisel, 59 ans, à Châteauroux. — M. Augustin-Joseph Decroix, ancien notaire, ancien maire de Lumbres, ancien président du Conseil de Fabrique, membre honoraire de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, à 90 ans, à Moringhen (Pas-de-Calais). — M. Jacques Edouard Fournier, ancien notaire, pieusement décédé au Mans, à l'âge de 58 ans, après avoir toujours défendu la bonne cause.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT !
(300 jours d'indulgence)

ÉCHOS RELIGIEUX

Aire-sur-Adour (Landes)

Les fêtes, toujours très solennelles de sainte Quitterie ont été marquées cette année par une affluence extraordinaire d'intentions recommandées de tous les points de la France.

Aux intentions habituelles, sont venus se joindre de tous les côtés « les intérêts religieux de la France, la conversion des ennemis de l'Eglise ». Détail à noter : Toutes ces supplications sont empreintes d'un esprit de pénitence et d'un zèle admirables.

DANS LES GARES

« Voici souvent ce qui se passe dans les gares, dit la *Croix des Côtes-du-Nord* :

Vous demandez :

— La *Croix*, s. v. p.

Invariablement, vous obtenez cette réponse :

— Il n'en reste plus, Monsieur.

Nous engageons nos amis à insister près des vendeurs,

De deux choses l'une : ou la *Croix* sera là et vous l'obtiendrez ; ou elle ne s'y trouvera pas et alors le marchand, voyant qu'elle est souvent demandée, et avec insistance, voudra l'avoir et l'exposer. »

Le « Mois littéraire et pittoresque »

REVUE DES FAMILLES

SOMMAIRE DU MOIS DE JUIN

Pages noires et blanches : Idylle antique, poésie par Armand Barthe, avec 1 composition de V. Leuer. — *Mademoiselle Marthe*, nouvelle, par Lucien Donel, avec 3 compositions de P. Tempestini. — *La Légende de l'Ascension*, par J.-C. Broussolle, avec 21 reproductions. — *Le Prône*, poésie, par Arsène Vermenouze, avec 1 composition de Rutt. — *L'Emprise*, roman, par Pierre l'Ermite (suite), avec 4 compositions de H. Rousseau. — *Les Canaques mangeurs d'hommes*, par Guy de Teramond, avec 17 photographies et 1 schéma. — *Le Sucre de betteraves*, par Louis Armand, avec 16 photographies et 2 schémas. — *Vézelay*, par Pierre Bernard, avec 11 photographies. — *Causerie littéraire : L'Alfred de Vigny du nouveau siècle : M. Louis Mercier* par Gabriel Aubray. — *Pages oubliées : Ma candidature académique*, par Ernest Legouvé, avec le portrait de Legouvé ; *Pour une petite fille de sept ans*, par Hégésippe Moreau. — *Variétés scientifiques : Les Puits artésiens*, par Jacques Boyer, avec 8 photographies. — *Si j'étais roi ! croquis* par Hérriot. — *Statistiques pittoresques : Alimentation annuelle de Paris*, croquis par Lemot. — Annexes et supplément : *Album musical du « Mois » : Le Berceau rose*, musique de Maurice Pesse, poésie de Camille Raynaud ; *Les Nouveaux livres, Petites Nouvelles, Concours de genre*, etc.

Abonnement : France et Algérie : un an 12 francs : chaque livraison mensuelle (168 pages in-8º à deux colonnes), 1 franc. — *L'éditeur, 5, rue Bayard, Paris, envoie gratuitement sur demande un numéro spécimen.*

POUR LE MOIS DE JUIN

Mois du Sacré Cœur à l'usage des personnes occupées, 0 fr. 10 ; port, 0 fr. 05 ; reliure légère, tranches dorées 0 fr. 25 ; port, 0 fr. 05.

Mois du Sacré Cœur, par le R. P. Jeanroy. Broché, 0 fr. 50 ; port, 0 fr. 10 ; relié, 0 fr. 75 ; port, 0 fr. 15.

Litanies du Sacré Cœur et consécration du genre humain pour le premier vendredi de chaque mois, 1 franc le cent, franco.

Litanies du Sacré Cœur, en musique, de L. Bédoux. Prix : 0 fr. 25.

Images du Sacré Cœur avec promesses de Notre-Seigneur à 12, 9, 7 et 4 au paquet de 0 fr. 40 ; port, 0 fr. 05, et 0 fr. 10 pour les images à 4 au paquet.

Grand tableau du Sacré Cœur. Prix : 1 franc ; port avec rouleau, 0 fr. 40.

Règlement de vie chrétienne. — Gracieux petit volume de 16 pages, format in-32 avec couverture bleue, 10e mille. Prix : 0 fr. 10, port, 0 fr. 05 ; avec une reliure légère, 0 fr. 25, port, 0 fr. 10.

Remises : 7 pour 6, 15 pour 12, 70 pour 50, 150 pour 100.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIe

FEUILLETON DE LA CROIX DU 2 JUIN 1903 — 22 —

Le secret du docteur

— Y a-t-il place pour moi sur le sofa ? demanda-t-il.

Helena se rapprocha de sa cousine, et Phillips, après s'être assis, raconta qu'il avait eu la bonne fortune de s'assurer le nº 47, dans Hartrick Street.

— J'en ai parlé à votre mari, dit-il à Mrs Digby, et l'ai fortement engagé à prendre le nº 48 qui se trouve à louer en ce moment. Le loyer en sera un peu diminué, parce que le pauvre Eden Browne y est mort. Vous connaissiez sans doute Eden Browne, au moins de nom, Mistress Digby ?

Il était devenu fou pour s'être trop absorbé dans je ne sais quelles recherches scientifiques dont il n'est jamais rien résulté.

— Mon mari dit... commença Cecilia.

Phillips l'interrompit en riant.

— Je vous demande pardon, s'écria-t-il. Il en est parmi les collègues de Digby qui savent fort bien qu'il est piqué de la même tarentule que ce pauvre Eden Browne. Quoi de plus naturel alors que de venir demeurer dans la maison où son prédécesseur a vécu ?

— Vous en avez réellement parlé à Laurence ?

— Oui, mais que Dieu le bénisse ! Je n'ai jamais vu quelqu'un aussi routinier et aussi humble d'esprit ! J'ai cru qu'il allait me faire un sermon sur la vanité de courir après la richesse et la gloire, et sur la chute qui souvent attend l'ambitieux. « Celui qui a l'esprit satisfait se trouve à un festin continuel », m'a-t-il déclaré avec emphase. Il faut l'exciter un peu, Mistress Digby, le faire sortir de cette douce somnolence ; c'est votre devoir. Il n'y a pas un homme aussi capable que lui dans tout le corps médical.

— Ah ! vous l'admettez aujourd'hui ! déclara Cecilia.

Dans ses yeux parut la même flamme de ressentiment qu'autrefois, quand Phillips avait cherché à abaisser le mérite de Digby.

D'un air de défi, il affronta le feu de son regard, mais ses paroles n'en furent pas moins empreintes d'une douce courtoisie.

— Je pense aujourd'hui ce que j'ai toujours pensé, dit-il aimablement.

Se tournant vers Helena, il la pria de se mettre au piano et de chanter sa romance favorite : *My heart is like a singing bird.*

Le brouhaha des conversations cessa instantanément, et chacun se tourna du côté de la jolie chanteuse.

Quand elle eut fait entendre les derniers mots de la romance, Phillips la regarda d'un air si tendre et si ravi, qu'elle en fut tout émue. Digby vint la féliciter et lui serrer la main.

— Puisque ma romance vous a fait plaisir, je voudrais vous demander une faveur, dit-elle à celui-ci.

— Qu'est-ce donc, ma chère enfant ? questionna Digby de sa voix la plus douce.

— Comme je ne peux pas aller demeurer dans Coxmoor Street, je voudrais avoir Cecilia près de moi, 48 Hartrick Street.

Le visage d'Helena s'était teinté de rose, et ses yeux, fixés sur Digby, imploraient une réponse favorable.

Il se mit à rire.

— Juste ciel ! s'écria-t-il. Vous voilà, vous autres riches de la terre, conspirant tous ensemble pour tenter un pauvre homme et l'amener à la ruine ! Lancaster, à mon secours ! D'abord, c'était Phillips, maintenant, voici Helen qui, elle aussi, veut me plonger dans les dettes en me faisant louer une maison six fois trop grande pour moi, et un loyer vingt fois trop cher. Je considérerais bien la chose comme une plaisanterie, mais il n'y a pas moyen ; ils ont un air si grave et si sérieux en me faisant leur singulière proposition ! Ici, Cecilia, dites-leur ce que vous en pensez. Vous saurez mieux que moi confondre une telle extravagance. Maintenant, chers auditeurs, écoutez ce que va dire ma femme.

Etendant la main, il attira Cecilia près de lui.

— Attendez une minute, plaida Lancaster. Avant d'écouter Cecilia, prêtez-moi attention tout d'abord. Je crois et sur mon honneur je déclare formellement que, dans mon opinion, vous ne pourriez faire une plus sage démarche, Digby, que de voir l'agent chargé de louer 48 Hartrick Street, et cela dès demain matin, puis de conclure l'affaire avec lui avant la fin du jour. Vous n'avez pas à craindre de vous heurter contre Phillips et de lui faire concurrence ; votre sphère est différente. Mon avis est que vous ne devez pas laisser échapper cette occasion, Digby, car je suis convaincu que vous pouvez arriver à la plus belle position, si vous en prenez les moyens.

Ayant dit ces mots, George Lancaster s'éloigna pour répondre à l'appel de sa mère, mais Phillips se tenait encore près de sa fiancée et de Cecilia, qui faisait face à son mari.

— Maintenant, Cecilia, détruisez-moi tout ce complot de conspirateurs, fit Digby, lui adressant un de ses regards tout à la fois si doux et si empreints de volonté.

Mais la jeune femme ne regardait pas son mari. Sa réponse lui fut dictée par l'expression suppliante qu'elle voyait dans les yeux d'Helena et de Phillips. Sur le visage de celui-ci se montrait aussi un air de triomphe qu'il avait peine à cacher, car il savait à l'avance que la chose était décidée.

— Mon opinion est celle de mon cousin George, dit enfin Cecilia, et je ne désire rien tant au monde que d'aller demeurer dans Hartrick Street.....

II

La maison des Digby était loin de tout quartier élégant. En quittant la famille Lancaster, ils traversèrent en cab le quartier de Bloomsbury, entrèrent dans une de ces tristes régions qui environnent Gray'sInn, puis défilèrent le long d'une rue étroite et solitaire.

Le cab s'arrêta enfin près d'une petite maison devant laquelle était un réverbère dont la lumière rouge indiquait la demeure d'un docteur.

Digby sortit le premier, paya le cocher et tendit la main pour aider sa femme à descendre. Celle-ci leva les yeux vers une certaine fenêtre, comme elle faisait toujours. Cette fenêtre aurait dû être éclairée par une faible lumière, douce et paisible lueur qui parle à une mère du petit nid à l'ombre, où les jeunes vies reposent dans un doux et profond sommeil.

Quand elle eut levé les yeux, elle jeta un cri.

— Laurence, le gaz est tourné en plein

— VENANT AU LIT, ELLE SE PENCHA SUR SA PETITE FILLE.....

dans la *nursery*, donc bébé est éveillé ! Oh, j'espère qu'elle n'est pas malade !

Digby sourit.

— Vous vous inquiétez trop facilement, ma chère, dit-il. Nous voici arrivés maintenant et nous allons voir ce qu'il y a.

Il ouvrit la porte du hall avec sa clé et ils entrèrent dans l'étroit passage.

La bonne à tout faire était couchée, mais la *nurse*, une jeune fille de vingt ans, entendant leurs pas dans le hall, descendit précipitamment et s'écria :

— Je suis contente que vous soyez de retour, car je suis inquiète ; je ne sais pas ce que bébé peut bien avoir.....

— Ah, j'avais deviné que l'enfant était malade, dit Cecilia alarmée.

Elle jeta son châle loin d'elle et monta l'escalier en toute hâte, la figure mortellement angoissée.

Dans la chambre du bébé, l'air était lourd et surchauffé par l'excès de gaz, et la lumière donnait en plein sur son petit lit blanc.

Cecilia traversa rapidement la chambre, baissa le gaz, puis, venant au lit, se pencha sur sa petite fille. Elle agitait les bras dans son sommeil, sa respiration était précipitée et de gros gémissements sortaient de ses lèvres entr'ouvertes.

Cecilia, posant sa main sur le petit front, le trouva brûlant.

Au même moment, le docteur entrait, suivi de la bonne. Il se pencha sur l'enfant. « Il me faut une bougie allumée, ma chère Cecilia, dit-il. Mais non, n'ayez pas peur, la lumière ne va pas lui faire de mal. Qu'est-ce que vous avez remarqué de particulier chez l'enfant, dit-il à la bonne ?

(A suivre.)

L.-T. Meade

(Traduit de l'anglais par Armor.)

LIVRES, IMAGES Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, 8e